

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

EPCI : 603 CC DU SUD
 DEPARTEMENT : 97
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE MAYOTTE

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
 Reçu en préfecture le 16/04/2024
 Publié le
 ID : 976-200060473-20240405-DELIB352024-DE

RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024	Bases d'imposition effectives de 2023	Taux de référence pour 2024	Tx moyens pondérés des com. si fusion	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produits référence	Taux votés	Produits attendus
	1	2a	3	4	5	6	7
Taxe foncière bâtie additionnelle	11 899 378	5,68		12 671 000	719 713	5,68	719 713
Taxe foncière non bâtie additionnelle	2 233 216	4,02		2 436 000	97 927	4,02	97 927
Taxe d'habitation additionnelle	5 220 190	15,47		5 275 000	816 043	15,47	816 043
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
CFE unique ou de zone	1 000 288	24,02		1 034 000	248 367	24,02	248 367
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Taux CFE plafonné pour 2024 (2b)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total de la fiscalité additionnelle					1 633 683		
Total des CFE unique, de zone et éolienne					248 367		
					1 633 683		1 882 050

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels
	8	9
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus	
Taxe foncière non bâtie additionnelle		
Taxe d'habitation additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)	
CFE additionnelle		
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2024 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2024 (12)
CFE unique ou de zone		
CFE éolienne	>>>	>>>

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
1 194 365	65 154	45 992	0	2 161 389	0	0	3 466 900

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des taxes à taux votés (col. 7)	Ressources fiscales indépendantes des taxes votés (cadre II)	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2024
1 882 050	3 466 900	5 348 950

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

À MAMOUZDZOU Le 08 MARS 2024
 Pour la Direction des Finances publiques,
 CHRISTIAN PICHEVIN

À Banda Le Le 06/04/2024
 Pour le Groupement,
 MOUSSA MOUSSA BEN



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

EPCI : 603 CC DU SUD
 DEPARTEMENT : 97
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE MAYOTTE

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
 Reçu en préfecture le 16/04/2024
 Publié le 16/04/2024
 ID : 976-200060473-20240405-DELIB352024-DE

DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	0
Taxe foncière non bâtie :	0
Taxe foncière des de condition modeste :	906 429
Taxe foncière d'habilitation, QPPV, Mayotte :	0
Taxe foncière industrielle :	0
Taxe foncière industrielle de longue durée :	371

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	0
a. Par le conseil communautaire :	0
b. Par la loi :	16 051 884
Taxe foncière non bâtie :	0
a. Par le conseil communautaire :	0
b. Par la loi (terres agricoles) :	0
c. Par la loi (autres) :	3 207 343

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER

a. Éoliennes et hydroéoliennes :	0
b. Centrales électriques :	0
c. Centrales photovoltaïques :	0
d. Centrales hydrauliques :	0
e. Transformateurs électriques :	0
f. Stations radioélectriques :	65 154
g. Installations gazières et autres :	0

Taxe foncière non bâtie

Taxe d'habitation :

a. Dotation pour perte de THLV

b. Mayotte

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire

b. Base minimum

c. Locaux industriels

d. Autres allocations

3	0
43 221	0
0	0
0	0

Cotisation foncière des entreprises :

a. Par le conseil communautaire

b. Par la loi

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées

b. Logements vacants soumis à la THLV

c. Bases dégrévées hors locaux vacants

d. Bases dégrévées locaux vacants

5 275 000	0
0	142 703
0	0

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)

b. TVA prév. (comp. CVAE)

c. DTCE (Métropole de Lyon)

6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. 75% moyenne nationale

b. Taux maximum

1 115 491	78 874
>>>	>>>
6,61	>>>

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS

Taux maximum :

a. De droit commun

b. Dérogatoire

c. Avec rattrapage

d. Avec capitalisation

e. Avec majoration spéciale

Taux moyens pondérés :

a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie

b. En cas de changement de périmètre

CFE unique ou de zone	CFE éolienne
25,23	>>>
25,23	>>>
25,23	>>>
>>>	>>>
19,06	>>>
>>>	>>>

7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens des taxes foncières de 2023 :

a. au niveau national

b. au niveau de l'EPCI

Taux maximum de la majoration spéciale

8. DIMINUTION SANS LIEN

Année antérieure à 2024 au titre de laquelle... :

a. ...la diminution sans lien a été appliquée

b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

CFE unique/de zone	CFE éolienne
>>>	>>>
>>>	>>>
>>>	>>>

Taux moyens de référence au niveau national :

a. Taxe foncière bâtie

b. Taxe foncière non bâtie

7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES

a. Taxe foncière bâtie

b. Taxe foncière non bâtie

1,050304

1,057251

26,75	53,50
39,42	50,82